



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



• Chaire UNESCO
• « Mémoire, Cultures et
• Interculturalité »
• (France)

Colloque international de la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* »

Thème :

« La protection des minorités ethniques, culturelles et religieuses : un enjeu de paix et de sécurité internationale à l'heure de la mondialisation »

**Lyon, 19 & 20 octobre 2018
Université catholique de Lyon (UCLY)
10, Place des Archives
69288 - Lyon Cedex 02**

I. ARGUMENTAIRE

Le XX^e siècle, qui a aussi été celui des grands génocides, a fait prendre conscience à la communauté internationale de l'impérieuse nécessité de protéger les minorités nationales, ethniques, culturelles et religieuses dans le monde. Cette démarche s'inscrit sans doute dans la stratégie globale de l'Organisation des Nations unies (ONU) dans la recherche de la paix et de sécurité internationale. Ainsi, dès 1948, à la veille de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), l'Assemblée générale des Nations unies adopta la Convention pour la prévention et la répression

du crime de génocide¹. Il est à noter qu'au vu de la jurisprudence de la Cour internationale de justice (CIJ), l'interdiction du génocide est une norme impérative du droit international². La CIJ reconnaît que les principes qui sous-tendent la Convention sont reconnus par les nations civilisées comme ayant force contraignante pour les États, même en l'absence d'obligation découlant d'une convention particulière.

Cependant, la prolifération des conflits armés non internationaux à la fin de la guerre froide, avec entre autres les campagnes de purification ethnique en ex-Yougoslavie ou encore le génocide des Tutsi du Rwanda en 1994, le dispositif international de prévention et de sanction du génocide semble avoir montré ses limites. C'est ainsi que ce dispositif sera renforcé, notamment avec la création par le Conseil de sécurité de l'ONU de deux juridictions internationales *ad hoc*, à savoir le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), suivi de la création d'une juridiction pénale internationale permanente qui est la Cour pénale internationale (CPI).

Si tous ces efforts témoignent d'une réelle volonté de prévenir et de sanctionner les crimes contre l'humanité ainsi que le génocide à l'échelle mondiale, crimes qui ont souvent visé les minorités nationales, ethniques, culturelles et religieuses, il n'en demeure pas moins que l'efficacité relative de ces mécanismes invite à renforcer davantage encore les capacités opérationnelles de la Communauté internationale et celles des États à protéger leurs populations contre les crimes de masse.

En effet, la prolifération des conflits asymétriques impliquant des acteurs non étatiques, voire des organisations criminelles, comme c'est le cas notamment dans le Sahel géographique (Mali, Nigéria, Libye, Darfour au Soudan, etc.), dans la Corne de l'Afrique (Somalie) ou encore dans le Levant (Syrie et Irak), montre une fois encore que les cibles principales de ces conflits sont les minorités ethniques, culturelles et religieuses. Tout cela requiert de la communauté internationale des stratégies et des mesures encore plus robustes et plus pérennes pour protéger les minorités contre les crimes contre l'humanité et le génocide.

Comment y parvenir ?

A y voir de près, l'on peut faire le constat suivant :

- L'une des difficultés majeures se situe au niveau de la volonté des États quant à leur responsabilité de protéger les minorités, comme le montre la situation actuelle de la Birmanie par rapport au sort de la minorité musulmane (les Rohingas). Comment surmonter de telles difficultés ?

¹ Résolution 260 A (III) du 9 décembre 1948, entrée en vigueur le 12 janvier 1951, conformément aux dispositions de l'article XIII.

² Voir Réserves à la Convention sur le génocide, 1951 CIJ, Rep. 15, 23. Voir aussi Case Concerning Barcelona Traction, Light and Power Co. (Belgique contre Espagne), 1970 CIJ, Rep. 3, 32.

- En dépit des efforts louables de la communauté internationale (*supra*), le système international bâti sur le paradigme de l'Etat et de sa souveraineté reste toujours problématique quant à la mise en œuvre effective du principe de subsidiarité dans la protection des minorités contre les crimes contre l'humanité et contre le génocide. *In concreto*, comment tenir cet équilibre entre le respect de la souveraineté des Etats et la nécessité voire, dans certains cas, l'urgence d'assurer une protection efficace des minorités face à un risque réel de crimes contre l'humanité ou de génocide ?
- Enfin, il est important de relever que l'effectivité de l'Etat de droit est non seulement essentielle pour la protection des droits fondamentaux des minorités, mais peut également contribuer efficacement à la prévention des crimes contre l'humanité et le génocide. A partir des mécanismes de protection des droits de l'homme, quels sont les principes essentiels (tant sur le plan institutionnel, normatif que jurisprudentiel, etc.) qui permettent à la fois de protéger les droits fondamentaux des minorités nationales ethniques, culturelles et religieuses et, à l'occasion, contribuent au renforcement de l'Etat de droit ?

II. OBJECTIFS DU COLLOQUE

En organisant ce colloque international, la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* » vise principalement les objectifs suivants :

- i. En impliquant dans ce colloque le Cercle des doctorants (CERDOC) de notre Chaire UNESCO, l'objectif est donc de les sensibiliser à l'importance de la problématique de la protection des minorités qui est aujourd'hui au cœur des préoccupations de la Communauté internationale, aux fins d'intégrer cette question dans leurs activités de recherche ;
- ii. L'actualité brûlante, notamment le sort des minorités chrétiennes du Proche-Orient, condamnées à une disparition progressive du foyer originel du Christianisme, ou encore la situation dramatique de la minorité musulmane rohingyas de Birmanie, ont justifié le choix de cette question comme sujet de réflexion dans le cadre de ce colloque international ;
- iii. Ce colloque international s'inscrit aussi dans le cadre de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022), telle qu'adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 67/104 du 17 décembre 2012 intitulée : « *Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix* ». Cette résolution fait de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le chef de file de ce programme au sein du système des Nations Unies ;

- iv. Enfin, la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* » entend par cette manifestation scientifique contribuer également à la réalisation des objectifs du développement durable (ODD), conformément à l'Agenda 2030 adopté le 25 septembre 2015 par les chefs d'État et de Gouvernement réunis lors du Sommet spécial sur le développement durable, en particulier le Secteur « *Paix, Justice et Institutions efficaces* » auquel notre Chaire se rattache.

III. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Ce colloque international se déroulera en deux phases :

- La première phase sera consacrée à l'analyse et à la réflexion autour de la problématique de la protection des minorités ethniques, culturelles et religieuses comme un enjeu de paix et de sécurité internationale. Cette partie verra les interventions des chercheurs de la Chaire UNESCO et des universités partenaires ;
- La deuxième phase sera dédiée aux doctorants qui présenteront leurs travaux, en lien avec la problématique des droits des minorités et, au-delà, celle de l'universalité des droits de l'homme et des enjeux qui s'y rapportent.

OUVERTURE DES TRAVAUX

9h-9h30

Thierry MAGNIN, *Professeur*
Recteur de l'Université catholique de Lyon (UCLY)
Lyon - France

Emmanuel GABELLIERI, *Professeur*
Vice-Recteur Chargé de la Recherche de l'Université catholique de Lyon (UCLY)
Lyon - France

Roger Koussetogue KOUDE, *Maître de conférences*
Titulaire de la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* »
Université catholique de Lyon (UCLY)
Lyon - France

PREMIERE JOURNEE

PREMIER PANEL

La problématique de la protection des minorités ethniques, culturelles et religieuses 9h30-11h

« *Quelle(s) protection(s) des minorités ethniques, culturelles et religieuses ?* »

Joseph YACOUB, *Professeur honoraire*
Université catholique de Lyon (UCLY)
Lyon – France

« *Quelle(s) politique(s) des minorités ethniques, culturelles et religieuses ?* »

Doudou DIENE, *Juriste*
Ancien Directeur de la Division du Dialogue interculturel et interreligieux de l'UNESCO, Ancien Rapporteur spécial de l'Organisation des Nations Unies sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance
Paris – France

« *L'histoire de la protection des minorités ethniques, culturelles et religieuses* »

Martial MATHIEU, *Professeur*
Université Grenoble Alpes
Grenoble – France

PAUSE-CAFE

11h-11h30

DEUXIEME PANEL

Les mécanismes internationaux de protection des minorités ethniques, culturelles et religieuses

I. La protection pénale internationale des minorités ethniques, culturelles et religieuses 11h30-12h30

« *La protection pénale internationale des minorités ethniques, culturelles et religieuses* »

Philippe GRECIANO, *Professeur*
Université Grenoble Alpes
Grenoble – France

« *La dissuasion pénale internationale et ses effets par rapport à la protection des minorités ethniques, culturelles et religieuses : le cas de la crise du Darfour au Soudan* »

Roger Koussetogou KOUDE, *Maître de conférences*

Titulaire de la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* »

Université catholique de Lyon (UCLY)

Lyon – France

II. La protection des minorités ethniques, culturelles et religieuses dans les systèmes régionaux et nationaux de protection des droits de l'homme

14h30-16h

« *La protection des minorités ethniques, culturelles et religieuses dans le système européen de protection des droits de l'homme* »

Pascale BOUCAUD, *Professeur*

Doyen de la Faculté de Droit, Sciences économiques et sociales

Université catholique de Lyon (UCLY)

Lyon – France

« *La responsabilité de protéger les minorités ethniques, culturelles et religieuses en Afrique* »

Mutoy MUBIALA, *Juriste*

Haut-Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme

Genève – Suisse

« *Le difficile parcours des Maya du Guatemala pour la défense de leurs droits* »

Valme BLANCO SANTIAGO, *Juriste*

Directrice du Programme Master Grande École - Groupe ESC Clermont

Clermont-Ferrand - France

DEUXIEME JOURNEE

TROISIEME PANEL

De la protection aux droits des minorités à l'éducation

I. La protection des minorités dans leurs cadres de vie

9h-10h30

« *La protection des populations peules autochtones du Tchad face aux changements climatiques* »

Hindou OUMAROU IBRAHIM, *Coordinatrice*

Association des Femmes Peules et Autochtones du Tchad (AFPAT)

N'Djamena - Tchad

« *La reconnaissance et la protection des droits des minorités en Amérique du Sud : l'exemple de la communauté des quilombos du Brésil* »

Analucia SULINA BAZERRA SOARES, *Docteur en Anthropologie et Sociologie*

Chercheuse associée du Groupe d'études et recherches ethniques (GEEPE)
Universidade Federal do Ceara (UFC)

Fortaleza - Brésil

« *Le conflit entre genre et culture à l'aune de la catégorie des conflits en droit international : l'extraordinaire opprime-t-il plus les femmes que l'ordinaire ?* »

Lucie LAMARCHE, *Professeur*

Faculté de science politique et de droit, Département des sciences juridiques

Université du Québec à Montréal (UQAM)

Montréal - Canada

II. L'éducation et les droits des minorités

10h30-12h

« *Comment nommer les minorités : quelques considérations en jurilinguistique contrastive* »

Corina VELEANU, *Maître de conférences*

Université Lumière Lyon 2

Lyon - France

« *Education et diversité ethnolinguistique* »

Youssouf BA, *Juriste*

Université de Nouakchott

Nouakchott - Mauritanie

“*The role of higher education in fostering inter-cultural dialogue and understanding in a multiethnic society - the case of the Republic of Macedonia*”

Lidija GEORGIEVA, *Professor*

Head of the UNESCO Chair in Intercultural Studies and Research

Faculty of Philosophy - St. Cyril and Methodius University

Skopje - Macedonia

QUATRIEME PANEL

Présentation des travaux des doctorants

14h-16h

Douze doctorants dans un exercice de présentation synthétique de leurs travaux de recherche devant des chercheurs chevronnés.

Les douze doctorants sont tous membres du Cercle des doctorants (CREDOC), une structure spécialisée de notre Chaire UNESCO, et dont la vocation est de promouvoir les travaux des jeunes chercheurs de France et de l'étranger et dont les activités de recherche croisent les centres d'intérêt et le mandat de la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* ».

CLOTURE DES TRAVAUX

16h-16h30

Roger Koussetogue KOUDE, *Maître de conférences*

Titulaire de la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* »

Université catholique de Lyon (UCLY)

Lyon - France

Marc OLLIVIER, *Maître de conférences*

Vice-Recteur Chargé de la Formation de l'Université catholique de Lyon (UCLY)

Lyon - France



COMITE SCIENTIFIQUE DU COLLOQUE

Pascale BOUCAUD, *Professeur*

Doyen de la Faculté de Droit, Sciences économiques et sociales

Université catholique de Lyon (UCLY)

Lyon – France

Valme BLANCO SANTIAGO, *Juriste*

Directrice du Programme Master Grande École - Groupe ESC Clermont

Clermont-Ferrand - France

Doudou DIENE, *Juriste*

Ancien Directeur de la Division du Dialogue interculturel et interreligieux de l'UNESCO, Ancien Rapporteur spécial de l'Organisation des Nations Unies sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance

Paris – France

Lidija GEORGIEVA, *Professor*

Head of the UNESCO Chair in Intercultural Studies and Research

St. Cyril and Methodius University - Faculty of Philosophy

Skopje - Macedonia

Philippe GRECIANO, *Professeur*

Université Grenoble Alpes

Grenoble – France

Roger Koussetogue KOUDE, *Maître de conférences*

Titulaire de la Chaire UNESCO « Mémoire, Cultures et Interculturalité »

Université catholique de Lyon (UCLY)

Lyon – France

Lucie LAMARCHE, *Professeur*

Faculté de science politique et de droit, Département des sciences juridiques

Université du Québec à Montréal (UQAM)

Montréal - Canada

Martial MATHIEU, *Professeur*

Université Grenoble Alpes

Grenoble – France

Marc OLLIVIER, *Maître de conférences*
Vice-Recteur Chargé de la Formation de l'Université catholique de Lyon (UCLY)
Lyon - France

Analucia SULINA BAZERRA SOARES, *Anthropologue et Sociologue*
Chercheure associée du Groupe d'études et recherches ethniques (GEEPE)
Universidade Federal do Ceara (UFC)
Fortaleza - Brésil

Joseph YACOUB, *Professeur honoraire*
Université catholique de Lyon (UCLY)
Lyon - France

